

Article publié en:

José A. Rodríguez-Quiles (édit.)

Bienfaits de la musique á l'école une expérience européenne

2019 – 166 p.

ISBN 978-3-86956-466-1

DOI <https://doi.org/10.25932/publishup-42862>



Citation proposée:

Verlinden, Dominique: La musique ... dans l'ADN d'une école fondamentale!, In: José A. Rodríguez-Quiles (édit.). Bienfaits de la musique á l'ecole. Une expérience européenne, Potsdam, Universitätsverlag Potsdam, 2019, p. 83-91.

DOI <https://doi.org/10.25932/publishup-43384>

Le droit d'auteur allemand s'applique.

La musique...dans l'ADN d'une école fondamentale !

Dominique Verlinden

1. Genèse et philosophie...

Notre société traverse une période à la fois inquiétante et passionnante... Inquiétante tant l'avenir même de l'Humanité est désormais objectivement menacé ; passionnante tant les défis qui s'imposent à nous sont multiples, tant la mobilisation citoyenne ne cesse de s'accroître pour véritablement « changer le système », protéger l'environnement et le climat, et réclamer davantage de justice sociale.

Dans le contexte de cette volonté massive de changement global, l'École n'est pas épargnée ; elle se situe même au croisement de toutes ces préoccupations...Nombreux en sont en effet les acteurs qui prennent aujourd'hui conscience que l'École doit évoluer vers des pratiques moins normatives, s'adapter aux réalités du monde et faire bouger les lignes, les habitudes, les traditions, trop confortablement inscrites dans son fonctionnement quotidien.

Dans un milieu scolaire privilégiant traditionnellement les intelligences linguistique et logico-mathématique, il devient de plus en plus évident que l'École se doit de rééquilibrer les formes d'intelligence qu'elle mobilise. Les compétences intra et interpersonnelle, kinesthésique, environnementale et artistique méritent désormais de trouver leur véritable place au sein de l'Institution scolaire. Elles sont potentiellement gratifiantes pour des enfants a priori moins performants dans les deux intelligences scolaires « traditionnelles » et peuvent très naturellement constituer un pas supplémentaire vers une école de la réussite et de la bienveillance. De surcroît, ces « *soft skills* » sont désormais particulièrement appréciées sur le marché du travail ; les parcours professionnels se diversifient et nécessitent de fortes capacités relationnelles, d'adaptation et de créativité voire d'inventivité. Autant de compétences qu'il convient de développer,

non au détriment, mais réellement en parallèle avec les compétences plus « classiques ».

En Belgique francophone, depuis des décennies, les programmes scolaires ont, certes, toujours réservé une place aux matières artistiques. Les derniers en date, les « Socles de Compétences »¹, parus en 1999, ne faisaient d'ailleurs que le confirmer. Dans leur chapitre réservé à l'éducation artistique, le législateur y définit très clairement les objectifs à poursuivre à l'école fondamentale :

Les objectifs de l'éducation artistique s'intègrent naturellement dans les grands objectifs de l'enseignement. L'éducation artistique peut et doit y tenir sa place comme toute activité éducative ; elle est éveil dans son essence : éveil à soi, aux autres, au monde.

En initiant aux différents arts, l'école se doit de :

- *Sensibiliser à toutes les formes d'expression, notamment en exerçant les perceptions visuelles et auditives ;*
- *Faire acquérir des techniques permettant d'accéder à la maîtrise objective des « choses de l'art », de se dépasser pour atteindre la créativité ;*
- *Traiter et structurer les savoirs pour qu'ils deviennent transférables ;*
- *Participer à la formation équilibrée pour que chacun découvre et construise sa personnalité.*

Et, ce faisant, développer des comportements (autonomie, esprit critique, tolérance,...) tels que l'élève puisse acquérir une qualité de vie en devenant citoyen du monde, responsable donc libre.

Bref, même si tous les jeunes ne peuvent devenir des artistes, du moins leur sensibilité peut-elle être éveillée pour provoquer quelque plaisir esthétique et des compétences peuvent-elles être développées pour qu'ils puissent explorer leurs capacités créatrices.

¹ Ministère de la Communauté française de Belgique (1999). *Socles de compétences. Enseignement fondamental et premier degré de l'enseignement secondaire*. Bruxelles : Moniteur belge.

Pourtant, force est de constater que les activités musicales demeurent, aujourd'hui encore, l'un des parents pauvres du quotidien scolaire de nos enfants. La faute, prioritairement, à une formation initiale des enseignants qui ne laisse qu'une part dérisoire à ces activités : dans les Hautes Écoles, en trop peu de temps, on tâche en effet de dispenser quelques rudiments de solfège, on apprend quelques chansonnettes et on découvre quelques activités-types... Les étudiants, très souvent dépourvus de toute formation et de culture musicale personnelle, n'apprennent donc pas à maîtriser les notions fondamentales leur permettant d'explorer la richesse et la diversité des activités musicales et donc de les envisager -avec créativité, assurance et enthousiasme- dans leurs futures classes... La faute aussi à un système scolaire qui, globalement, considère que les enseignants du fondamental (niveaux maternel et primaire), en bons généralistes, sont d'office capables d'œuvrer avec efficacité dans des domaines aussi disparates que le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie, l'actualité, les arts plastiques, la musique,...

Or, la tâche qui incombe à l'éducateur musical est loin d'être simple, surtout dans la formation de débutants, et ce quelle que soit la finalité de son enseignement. Il doit être en mesure de proposer une progression pédagogique construite et adaptée à ses groupes, tant aux niveaux vocal, psychomoteur et didactique que du point de vue de la formation musicale², le cas échéant. Pour ce faire, une bonne maîtrise des compétences à enseigner est l'une des conditions primordiales. Parmi les savoirs et savoir-faire techniques et d'ordre culturel, une solide réflexion pédagogique est également nécessaire pour présenter une matière qui peut procurer à une classe de vrais moments de plaisir, tout comme des heures d'ennui mortel, selon la façon dont on l'aborde. L'enseignement de la musique est donc bien, en complément des initiatives de l'enseignant-généraliste, une affaire de spécialistes !

Forte de ces constats, consciente du nivellement par la culture de masse et de la perte des traditions culturelles, voilà de nombreuses années que l'équipe pédagogique de notre école³ s'est engagée dans une analyse pointue de sa situation dans ce domaine et dans une réflexion approfondie sur les initiatives à mener pour donner aux activités culturelles et

² Anciennement : « solfège ».

³ Ecole communale du Centre – Bruxelles (Uccle) – Belgique – www.ucclecentre.net ; dernier accès 29.3.2019.

artistiques – et plus particulièrement musicales – la noble place qui est la leur en son sein.

Au fil du temps, d'initiatives simples mais essentielles, en partenariats avec des acteurs culturels de qualité, l'enthousiasme collectif de toute notre communauté scolaire (professionnels, enfants et parents compris) n'a cessé de s'accroître...Au-delà de nos collaborations régulières avec les Jeunesses musicales⁴, les projets menés avec ReMuA⁵, avec le Théâtre royal de la Monnaie⁶ et avec Bozar⁷ ont achevé de nous convaincre de l'intérêt supérieur de nos démarches. Nul n'est en effet resté insensible à l'incidence des apprentissages musicaux sur les apprentissages scolaires et sociaux de nos élèves. La musique s'est rapidement confirmée être un moyen d'expression particulièrement valorisant et favorisant l'épanouissement de leur personnalité tout entière. L'expérience sonore et musicale permet en effet, généralement, au jeune enfant de parvenir à une relation harmonieuse entre les niveaux affectif, corporel et intellectuel. La pratique musicale met en jeu des facultés telles que l'écoute, l'attention, la mémoire, l'imagination, le rythme et aussi la rigueur, le goût de l'effort, le respect des règles, des autres et de soi-même. Ces exigences se retrouvent dans les autres matières enseignées dans le cadre de son éducation scolaire, et par extension dans le développement de sa citoyenneté. La créativité est au centre de toutes les productions sonores et musicales, celles-ci permettant à l'enfant de la manifester et de la développer tout en s'épanouissant, en affirmant sa personnalité et sa sensibilité, et en continuant à grandir et à apprendre en toute confiance. Sans oublier la dimension sociale des activités musicales, qui, en leur proposant d'œuvrer ensemble, de s'écouter, de se soutenir, d'être solidaires et porteurs d'un projet commun, participent indéniablement à renforcer les liens entre enfants.

De telles expériences ponctuelles, de telles réflexions, de telles observations concrètes et enthousiasmantes et rassembleuses ont eu pour effet de vouloir les inscrire définitivement « dans les gênes » de notre école,

4 Jeunesses musicales (www.jeunessesmusicales.be) : Spectacles musicaux en temps scolaire et extrascolaire.

5 ReMuA (Réseau des Musiciens-intervenants en Ateliers – www.remua.be) : Projets « Chœur à l'école » (2011–2012 et 2012–2013) et « Orchestre à l'école » (2011–2012, 2012–2013, 2013–2014).

6 Théâtre royal de la Monnaie (www.lamonnaie.be) : Community Project de La Monnaie 2013–2014 : Opéra « Sindbad, a journey through living flames ».

7 Bozar (www.bozar.be) : Projet « Cantania » (2014–2015).

de faire de la musique un axe central de notre projet d'établissement, de mettre en œuvre un projet pédagogique global, innovant et ambitieux, porté par une équipe éducative motivée et soudée autour de ses convictions. Ainsi, grâce au soutien engagé et éclairé, des autorités communales d'Uccle, l'École communale du Centre a-t-elle pu dépasser les freins et obstacles institutionnels et s'engager dans une voie ambitieuse et innovante en devenant, dès le mois de septembre 2015, la première école « à rayonnement musical » en Fédération Wallonie-Bruxelles !

Alors que de tout temps et partout dans le monde, la musique et la danse semblent souvent spontanément présentes et profondément ancrées dans le quotidien et les traditions des peuples, celles-ci semblent, dans nos contrées, être plutôt réservées à une élite sociale et culturelle et enseignées de façon très académique... Nous avons, quant à nous, ambitionné de proposer de la musique pour tous, non dédiée à des génies ou à des virtuoses mais offerte à chacun de nos élèves, des plus petites classes maternelles aux grandes classes primaires... Un véritable cadeau au service d'une formation rigoureuse, ouverte sur le monde et respectueuse des spécificités de chacun.

2. Dans la pratique...

Au fil des ans et des expériences passionnantes que nous avons menées avec nos élèves dans le domaine musical, il nous est apparu comme une évidence, une nécessité, de faire en sorte que de telles activités s'ancrent définitivement dans le quotidien de nos élèves, s'intègrent à un projet d'école réfléchi et pérenne, et ne dépendent donc plus du caractère aléatoire de telle subvention ponctuelle ou de telle proposition de collaboration avec un organisme culturel extérieur.

Très au fait de nos expériences diverses en la matière, les autorités communales d'Uccle, tant pédagogiques que politiques, ont toujours soutenu nos initiatives et participé à nos réflexions ; elles ont finalement décidé de prendre financièrement en charge ce projet pédagogique spécifique, unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, à concurrence d'un emploi et demi⁸. Rien ne permet, en effet, jusqu'ici, de faire subventionner par la Fé-

8 Equivalent de 36 périodes hebdomadaires de cours de 50 minutes.

dération Wallonie-Bruxelles, des enseignants de matières artistiques dans l'enseignement fondamental, au contraire de l'enseignement des langues, de l'éducation physique ; sans parler de la singularité belgo-belge⁹ relative aux cours de philosophie/citoyenneté, de morale non confessionnelle et de religions diverses...

On pourrait ici déplorer les choix stratégiques et philosophiques des responsables politiques en Fédération Wallonie-Bruxelles et, à tout le moins, les encourager, compte tenu du caractère appréciable et scientifiquement étayé par d'innombrables études scientifiques de la pratique musicale et de leur effet positif sur les compétences scolaires et sociales des élèves, à laisser davantage de liberté aux écoles et aux pouvoirs organisateurs pour affecter les subventions liées aux dispositifs d'adaptation/remédiation à d'autres profils que des instituteurs primaires. Des maîtres de musique (mais aussi des logopèdes) pourraient dès lors être engagés sans contraintes budgétaires pour les pouvoirs locaux.

Qu'à cela ne tienne...À notre niveau, une fois le cadre de financement fixé, la phase de recrutement pouvait démarrer. Contrairement à ce que nous imaginions, celle-ci ne fut pas aisée...Les maîtres de musique, disposant d'une formation rigoureuse tant sur le plan musical que pédagogique et désireux de travailler en temps scolaire, avec des groupes classes de tous âges, entre 2 ans et demi et 12 ans, ne sont en effet pas légion. Très vite, nous nous sommes aussi rendu compte que de tels professionnels n'avaient pas forcément la stabilité des instituteurs/trices maternel(le)s et primaires et que, régulièrement, certains nous quittaient pour explorer d'autres voies professionnelles et d'autres projets artistiques, nécessitant de nouvelles recherches de collaborateurs, de nouveaux processus d'intégration, de nouvelles réflexions et remises en question. Il s'agit là d'une observation fondamentale puisque, si des initiatives similaires à celle de l'école communale du Centre devaient se multiplier, elles seraient

⁹ En Belgique, la Constitution impose aux écoles primaires et secondaires l'organisation de deux périodes hebdomadaires de cours philosophiques. En Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis septembre 2016, une de ces deux périodes hebdomadaires est d'office réservée à un cours de philosophie/citoyenneté pour l'ensemble des élèves d'une même classe. La seconde période hebdomadaire relève d'un choix parental : les parents peuvent opter pour leurs enfants pour une seconde heure de philosophie/citoyenneté ou pour un cours de morale non confessionnelle, de religion catholique, de religion protestante, de religion islamique, de religion orthodoxe, de religion israélite. Soit 7 choix différents et autant de membres de personnel se répartissant les enfants d'un même groupe d'âge ! Une ineptie pédagogique, philosophique et politique, doublée d'une gabegie financière...

confrontées aux mêmes difficultés. Le développement, ou du moins l'expansion de filières de formation de musiciens-pédagogues, est donc une nécessité.

Des solutions à cette double problématique « budget-recrutement » pourraient sans doute être trouvées dans un processus de décloisonnement entre académies et écoles de jour : des professeurs d'académies, qui doivent souvent répartir leurs horaires entre différents pouvoirs organisateurs, pourraient dès lors, dans une gestion plus intelligente des ressources humaines subsidiées en Fédération Wallonie-Bruxelles, prester une partie de leur temps dans les écoles de jour.

Sur le plan pédagogique, l'idée initiale a d'emblée été d'intégrer les activités d'éveil musical au quotidien des classes maternelles, au travers d'activités en groupes complets et en demi-groupes, de manière à proposer des moments de travail exclusivement à charge des maîtres de musique, d'autres moments communs aux maîtres de musique et aux titulaires de classes (en co-animation ; des moments susceptibles d'observations et de réflexions communes, des moments à valeur formative également) et, enfin, de périodes d'animation relevant de la seule responsabilité des titulaires de classes et s'inscrivant dans la continuité des autres activités musicales.

En section primaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose l'organisation d'un horaire hebdomadaire comptant 28 périodes de cours de 50 minutes. Elle autorise l'extension de cet horaire à 31 périodes hebdomadaires pour permettre la mise en œuvre de projets spécifiques. C'est bien entendu la voie que nous avons exploitée de manière à implémenter notre projet musical sans qu'il ne s'organise au détriment des activités de base.

Globalement, on observe au sein de l'école, et selon les âges, des activités de chant d'ensemble, de formation musicale¹⁰, d'histoire et de culture musicale, de manipulation d'instruments (essentiellement de percussions), de rythme et de danse. S'ajoutent à cela les moments de regroupement de l'ensemble de la section maternelle et/ou de la section primaire (« tutti »), le travail de notre ensemble orchestral (en temps extrascolaire) et l'opportunité pour l'ensemble de nos élèves en âge primaire de bénéficier, de manière facultative et en période extrascolaire, des activités de

10 Anciennement : « solfège ».

l'Académie de musique d'Uccle¹¹, implantée dans nos bâtiments scolaires. Celle-ci leur propose principalement des cours de formation musicale collective et de pratique instrumentale individuelle (gratuitement pour la tranche 6–18 ans).

Il va de soi qu'un tel projet nécessite des remises en question, des réflexions et des réaménagements réguliers, pour que tous – maîtres de musique et titulaires de classes – y apportent leur touche personnelle et le fasse évoluer. La participation de notre école à des projets de recherche divers, à des rencontres nationales et internationales régulières, à des conférences et des formations spécifiques,..., génère également une saine et permanente émulation au sein de l'équipe.

Car, si le dispositif global mis en place sur le plan musical depuis plusieurs années au sein de notre école génère très clairement de nombreuses satisfactions, il reste évidemment perfectible ! Il ne gardera un intérêt optimal que si, collectivement, nous avons le souci constant de remettre l'ouvrage sur le métier et de poser un regard lucide et objectif sur nos pratiques individuelles et collectives, en ne banalisant pas un projet exceptionnel, en ne le transformant pas en une sorte d'acquis confortable...

3. Une opportunité exceptionnelle...

Aussi, lorsque l'occasion de participer activement au Projet Erasmus+, « La musique au service des difficultés d'apprentissage », orchestré par l'asbl Educ'Art et financé par l'Union européenne, s'est-elle présentée, n'avons-nous pas hésité à nous engager ! Elle fut en effet une occasion très concrète de partager nos propres expériences et convictions, mais aussi, grâce à l'astucieuse association de profils différents et complémentaires tels que des instituteurs/trices maternel(le)s et primaires, des directions d'écoles, des logopèdes, des grapho-thérapeutes, des professeurs de musique, des chercheurs en sciences psychologiques et de l'éducation,..., de profiter de l'expertise de nombreux partenaires. Les rencontres internationales et les voyages d'étude furent en outre ressentis par les enseignantes qui y prirent part comme autant d'opportunités de prendre leurs responsabilités, de porter le message positif et constructif qui est le nôtre, de se plonger dans des lectures pointues, d'endosser une posture d'« en-

¹¹ www.aca-uccle.be ; dernier accès 29.3.2019.

seignantes-chercheuses », de goûter à des pratiques collaboratives et de vivre des expériences trop rares dans une carrière d'enseignant.

Reste désormais à espérer que notre projet pédagogique et nos convictions soient contagieuses, que de nouvelles initiatives porteuses d'art et de culture voient le jour dans de nombreuses écoles et que le monde politique mette en place des réglementations destinées à les encourager et à en faciliter la mise en œuvre !